

## LE TABAGISME CHEZ LES JEUNES

Parce que le tabagisme demeure la principale cause de décès prématuré évitable en France, il est primordial de prévenir le plus tôt possible l'usage du tabac chez les jeunes.

En effet, la dépendance à la nicotine s'installe très rapidement chez eux et la majorité des fumeurs adultes ont commencé à fumer à l'adolescence.

**La France est engagée dans la mise en œuvre d'une politique de santé publique visant à instaurer d'ici 2032 une génération sans tabac. C'est-à-dire qu'il y ait moins de 5% des jeunes, ayant atteint 18 ans en 2032, qui fument.**

### ► Quelques chiffres...

En France,

- **200 000 jeunes** tombent chaque année dans le piège de cette drogue au pouvoir addictif majeur et commencent à fumer. **70 %** d'entre eux deviendront, au moins temporairement, **des fumeurs quotidiens**.
- L'âge d'initiation se situe entre **14 et 15 ans**.
- Près de **6 jeunes sur 10** ont déjà essayé de fumer.
- **4 fumeurs sur 5** ont commencé à fumer **avant 18 ans**.
- Plus d'un quart des **jeunes (25,1%) de 17 ans** sont des **fumeurs quotidiens**.
- En 2021, **12% des garçons** et **11% des filles** fument **quotidiennement** chez les lycéens de 16 ans, ce qui place les jeunes français au **6<sup>e</sup> rang européen** des plus gros consommateurs (sur 35 pays).

Chaque année, le tabac tue en France plus de **75 000 personnes**.

Ces chiffres sont inquiétants car ils annoncent une **épidémie tabagique immédiate** chez les jeunes et à venir pour ces adultes de demain.

# L'info **TABAC** du MOIS

Il y a urgence à agir pour prévenir l'entrée dans le tabagisme des jeunes.

## ► Leur initiation

Les facteurs qui influencent les jeunes à commencer à fumer sont les suivants :

### ◆ L'âge

**L'âge** constitue un facteur d'influence important de l'initiation tabagique. L'adolescence est une étape charnière de la vie. C'est à cette période que les jeunes cherchent à expérimenter divers comportements, comme le tabac.

### ◆ Les influences extérieures

- **L'influence de l'entourage** est également un facteur de risque important de cette initiation. Les jeunes qui ont **des amis ou des parents fumeurs** sont plus susceptibles de commencer à fumer ou consommer d'autres produits du tabac.
  - **L'influence des amis** est particulièrement importante à cette période de la vie et fait partie des facteurs d'incitation à l'initiation.
  - **Le tabagisme des parents et des frères et sœurs** fait partie également des principaux facteurs liés au début de la consommation tabagique chez les jeunes. Ils ont l'impression que fumer est la norme et ont accès plus facilement aux produits disponibles à domicile. Pour cette raison, **les enfants de fumeurs sont plus susceptibles de commencer à fumer que les autres.**
- Le tabagisme est très présent dans **les séries, les films et les vidéos**. Cela incite les jeunes à s'initier au tabac.
- L'exposition à « la promotion » du tabagisme et des produits du tabac, notamment sur **les réseaux sociaux**, concoure également à les influencer.
- Le niveau de tabagisme des jeunes issus de **milieux sociaux défavorisés**, où la norme tabagique est prédominante, qui de plus rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaires ou sur le marché du travail, et qui ont des parents souvent fumeurs, est plus élevé que parmi les jeunes qui ont une situation sociale plus favorable<sup>1</sup>.

### ◆ La précocité de l'initiation

**La précocité de l'expérimentation** est désormais identifiée comme un facteur de risque important pour l'installation durable dans la consommation et la dépendance. Un des objectifs de santé publique est donc de retarder l'âge de l'expérimentation.

### ◆ L'accessibilité au produit

**L'accessibilité et la facilité d'obtenir des cigarettes** ou autres produits du tabac, en dépit de l'interdiction de vente aux mineurs, de même qu'un niveau de prix insuffisant sont également des facteurs de risque. Dans certains pays s'ajoute

<sup>1</sup> <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/tabac/documents/article/les-adolescent.e.s-face-au-tabac-emergence-precoce-des-inegalites-sociales.-l-etude-nationale-depict-2016>

# L'info **TABAC** du MOIS

également la vente à l'unité ou dans de petits paquets qualifiés de paquets enfants.

## ◆ **L'e-cigarette et les nouveaux produits du tabac, porte d'entrée dans la dépendance**

En 2018, des chercheurs de l'université de Californie ont montré qu'Outre-Atlantique, **les adolescents non-fumeurs qui vapotent des cigarettes électroniques sont deux à trois fois plus enclins à fumer des cigarettes de tabac traditionnelles** que ceux qui n'ont jamais essayé la cigarette électronique<sup>2</sup>.

En cause, la dépendance à la nicotine que peut contenir la cigarette électronique, ainsi que l'habitude liée au geste : porter un objet à la bouche et inhaler un produit contenant de la nicotine.

## ◆ **L'addiction à la nicotine**

**L'addiction à la nicotine s'installe très rapidement chez les jeunes**, avant même qu'ils ne ressentent les premiers symptômes de dépendance et avant qu'ils aient commencé à fumer tous les jours.

**Sur trois jeunes qui fument une première cigarette « pour voir », deux d'entre eux deviendront des fumeurs quotidiens.**

La puissance addictive de la nicotine est majeure mais elle demeure sous-estimée voire méconnue par les jeunes.

## ► **Les jeunes, cible privilégiée de l'industrie du tabac**

L'industrie du tabac connaît depuis longtemps **l'importance d'investir sur les jeunes** pour la poursuite de son activité : **il lui faut remplacer les consommateurs qui meurent** ; c'est pourquoi elle adapte en permanence sa politique commerciale à cette population et aux contraintes réglementaires.

Les smartphones sont de véritables « prolongements » des adolescents et Internet et les réseaux sociaux régulent, pour partie, leur vie.

L'industrie du tabac utilise insidieusement ces nouveaux canaux digitaux pour **recruter de nouveaux consommateurs et continuer à vendre**. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de publicité directe, mais d'influenceurs qui valorisent le produit pour entretenir une image positive du tabac et créer les situations qui donnent envie de fumer.

**Jeunes, l'industrie du tabac vous manipule, soyez plus forts qu'elle !**

## ► **Leur santé**

Les enfants et les jeunes fumeurs encourent de graves **risques pour leur santé respiratoire à court et à long termes**.

Les enfants qui fument sont deux à six fois plus susceptibles de tousser, d'expectorer, de présenter

<sup>2</sup> <https://jamanetwork.com/journals/jamapediatrics/fullarticle/2666219>

# L'info **TABAC** du MOIS

une respiration sifflante et d'être davantage essouffés que les enfants non-fumeurs.

Le tabagisme nuit à leur croissance pulmonaire et déclenche un déclin prématuré de la fonction respiratoire, qui accompagne progressivement le développement d'une broncho-pneumopathie chronique obstructive et, à long terme, une mortalité liée au tabac plus élevée, en particulier par cancers du poumon et maladies cardio-vasculaires.

**Les complications chez l'adolescent fumeur sont les mêmes que chez l'adulte.**

## ► **Le tabagisme passif et leur santé**

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que des millions d'enfants respirent quotidiennement de l'air pollué par la fumée de tabac.

En 2017 en France, parmi les jeunes de 17 ans, **24% déclaraient être exposés à la fumée de tabac à la maison et 62,9% devant leur établissement scolaire.**<sup>3</sup>

Les enfants sont davantage exposés au tabagisme passif que les adultes non-fumeurs car, contrairement à un adulte, l'enfant ne peut généralement pas quitter volontairement un lieu pollué par la fumée de tabac.

Ainsi, les niveaux de nicotine détectés par exemple chez les enfants âgés de 3 à 11 ans sont deux fois plus élevés que ceux d'adultes non-fumeurs, avec des risques associés pour leurs organismes encore immatures.<sup>4</sup>

### ◆ **Les effets du tabagisme passif chez le jeune enfant**

Les risques sont de type bronchiolite, bronchite, toux et symptômes de l'asthme, otite.

### ◆ **La protection des jeunes à l'égard du tabagisme passif**

Pour protéger les jeunes du tabagisme passif et éviter de leur donner envie de consommer, il est strictement **interdit de fumer dans l'enceinte des établissements scolaires**, d'enseignement et de formation, privés et publics, y compris **dans les cours de récréation**. Et aucun espace fumeur ne peut y être aménagé.

De plus en plus de villes mettent en place, par arrêté municipal, **les abords de leurs écoles, de leurs collèges et lycées sans tabac**. Ces interdictions peuvent s'étendre à tous les lieux particulièrement fréquentés par les jeunes comme **les parcs, les abords de lieux sportifs et de loisirs**.

L'objectif est de **limiter au maximum l'exposition des jeunes au tabac**.

Par ailleurs, l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif contribue grandement à **modifier la norme qui n'est plus celle de fumer partout**. Les jeunes peuvent ainsi sortir en boîte de nuit, dans un café ou au restaurant et profiter pleinement de ces lieux de convivialité libérés de la fumée de tabac.

**Ces mesures d'interdiction de fumer rendent de ce fait la consommation de tabac**

<sup>3</sup> <https://www.generationsanstabac.org/article/le-tabagisme-chez-les-jeunes-en-france/>

<sup>4</sup> <https://www.cancer.be/pr-vention/le-r-le-du-tabac/quels-risques-si-je-suis-fumeur-passif/le-tabagisme-passif-chez-les>

"anormale".

*Lire en complément le paragraphe "Leur protection grâce à la prévention"*

## ► **Leurs nouvelles consommations : cigarettes électroniques, puff et autres produits du tabac**

**Rappelons que le tabac reste la drogue la plus consommée régulièrement par les jeunes.**

**En France**, comme dans d'autres pays, où l'industrie est confrontée à une baisse de ses ventes, **de nouveaux produits du tabac et de la nicotine ont été mis sur le marché et ciblent tout particulièrement les jeunes.**

**Le tabac à chauffer, les cigarettes électroniques jetables, les "puffs" ou encore les sachets de nicotine** font un tabac, auprès des jeunes et des adolescents qui les consomment abondamment, devenant un **objet familier du quotidien et des sorties d'écoles.**

Ces produits créent de nouveaux consommateurs sur le marché des produits du tabac, en agissant comme une **nouvelle porte d'entrée vers l'addiction à la nicotine.**

De plus, leur faible prix, leurs arômes fruités et sucrés et leurs couleurs bariolés visent à inciter les plus jeunes à commencer le vapotage et, ainsi, à normaliser la consommation de nicotine.

Le succès de ces produits repose en partie sur un **matraquage publicitaire illégal, ciblé et déguisé sur les réseaux sociaux**, chez les buralistes et dans certaines enseignes.

*Lire en complément le paragraphe " Les jeunes, cible privilégiée de l'industrie du tabac".*

En plus de représenter une menace sanitaire pour les jeunes, leur consommation accrue représente également une **menace pour l'environnement**. Ces cigarettes électroniques sont composées de plastique, de métal et d'une batterie au lithium, du cobalt et du nickel, et sont à usage unique et donc jetées après leur utilisation.

## ► **Leur protection grâce à la prévention**

Depuis la loi Veil de 1976 et la loi Évin de 1990, de nombreuses mesures législatives et réglementaires ont été mises en place pour **renforcer la lutte contre le tabagisme, en particulier pour prévenir l'entrée dans le tabagisme des jeunes :**

- Interdiction de toute forme de publicité en faveur du tabac, ainsi que de toute propagande
- Hausses des prix fortes et répétées entre janvier 2002 et janvier 2004 et en 2023
- Emballages neutres pour les paquets de cigarettes et de tabac à rouler
- Interdiction totale de fumer dans les lieux à usage collectif dont les établissements scolaires
- Interdiction de vendre des produits du tabac aux moins de 18 ans en 2009<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Code de la santé publique. Article L3512-1-1.

# L'info **TABAC** du MOIS

- Depuis 2016, les mesures suivantes ont été adoptées
  - Obligation de contrôle systématique de l'âge par le buraliste qui doit exiger une pièce d'identité afin de s'assurer de l'âge de ses jeunes clients
  - Interdiction de la publicité sur les produits du tabac dans les lieux de vente<sup>6</sup>
  - Interdiction de vente des produits de vapotage aux mineurs<sup>7</sup>
  - Interdiction de fumer dans un véhicule en présence d'un mineur
  - Suppression et interdiction des arômes attractifs dans les cigarettes et le tabac à rouler
  - Développement des consultations jeunes consommateurs pour aider à l'arrêt des jeunes et élargissement du nombre de professionnels de santé habilités

Informers les jeunes sur l'ensemble des méfaits du tabac, y compris des méfaits environnementaux souvent méconnus et auxquels ils sont sensibles, peut-être une mesure de prévention efficace.

Les mesures qui concernent toute la population et que les adultes respectent sont aussi des manières de protéger les jeunes de l'entrée dans le tabagisme.

## ► **Le respect des interdictions qui les protègent**

En France, **l'interdiction de vente des produits du tabac aux mineurs reste largement inappliquée 14 ans après son instauration.**

En 2017, **94%** des fumeurs quotidiens **âgés de 17 ans** déclarent **acheter régulièrement** leurs cigarettes **chez un buraliste.**

Une enquête menée par l'institut d'enquêtes BVA pour le CNCT<sup>8</sup> en 2021 montre que **64% des buralistes continuent de vendre du tabac à des mineurs** de 17 ans, qu'ils soient fumeur ou non-fumeur, et ceci en dépit de l'obligation prévue par la loi.

15% seulement des buralistes demandent une pièce d'identité aux adolescents souhaitant se procurer du tabac.

De plus, les jeunes qui perçoivent le tabac comme relativement facile à acheter ont plus de risques de devenir des fumeurs réguliers que ceux qui le considèrent comme plus difficile.

Le fait d'interdire la vente de tabac aux mineurs et d'appliquer cette mesure contribuent à faire prendre conscience que c'est un **produit dangereux et mortel.**

Les villes peuvent compter sur le rôle essentiel des **agents de leur Police Municipale** pour faire appliquer ces interdictions protectrices qu'il s'agisse du respect des interdictions de fumer ou de vente à un mineur, **missions qui leur sont dévolues depuis 2016.**

## **Le tabagisme des jeunes n'est pas une fatalité...**

<sup>6</sup> <https://cnct.fr/tabac-et-loi-mode-demploi/tabac-et-publicite/>

<sup>7</sup> Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

<sup>8</sup> <https://cnct.fr/communiqués/deux-tiers-des-buralistes-vendent-du-tabac-au-mineurs-en-france-un-constat-accablant/>

## **Mobilisons-nous pour qu'ils n'entrent jamais dans cette addiction, pour stopper leur consommation et parvenir à une génération sans tabac en 2032**

### ***Vous souhaitez arrêter de fumer !***

*Mettez toutes les chances de votre côté, faites-vous aider par un professionnel de santé de Nancy*

- **CHRU de Nancy**, Unité de coordination de tabacologie, Hôpitaux de Brabois : 03 83 15 74 90
- **Maternité du CHRU de Nancy** : 03 83 34 43 82
- **CSAPA**, Maison des Addictions : 03 57 80 66 00
- **Consultations Jeunes Consommateurs**, Maison des adolescents de Nancy : 03 83 85 83 85
- **Centre de médecine préventive** : 03 83 44 87 49
- **Institut de cancérologie de Lorraine** : 03 83 59 84 46

Et consultez **Tabac Info Service** au **39 89** et sur [www.tabac-info-service.fr](http://www.tabac-info-service.fr)